

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 10 juin 2019, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

	Gaétan Fauteux	siège 1
	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Vacant	siège 4
	Robert Fontaine	siège 5
Absent	Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2019-06-101

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 20 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 13 mai 2019;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Appel d'offres pour bois de chauffage;**
8. **Embauche d'un employé de voirie;**
9. **Égouts pluviaux :**
 - 9.1 **EXP;**
 - 9.2 **Adjudication du contrat;**
10. **Congrès FQM;**
11. **Subvention emploi été Canada : voirie;**
12. **Avocat;**
13. **Changement de signataires;**
14. **Discours du Maire;**
15. **Ensemencement;**

16. **Nouveau secteur résidentiel;**
17. **Paiement des comptes :**
 - 17.1 **Comptes payés ;**
 - 17.2 **Comptes à payer ;**
18. **Bordereau de correspondance;**
19. **Rapports :**
 - 19.1 **Maire;**
 - 19.2 **Conseillers;**
 - 19.3 **Directrice générale;**
20. **Varia;**
21. **Période de questions réservée au public ;**
22. **Évaluation de la rencontre;**
23. **Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MAI 2019

Résolution 2019-06-102

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 13 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

- Un citoyen mentionne qu'il y a eu des bris à la patinoire lors du déneigement de celle-ci à l'hiver dernier.
- Un citoyen informe le conseil qu'il a fait son puits, il se dit mécontent d'une lettre reçu de la municipalité et de son remboursement de la part de la municipalité.
- Un citoyen soulève le fait que les gens ne respectent pas la limite de vitesse dans la zone de 50 km sur la route 253.
- Un citoyen s'informe de la possibilité d'avoir un petit camping au chalet.

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

6. CDSM

Le CDSM informe le conseil que la demande du projet de garderie a été refusée et demande le soutien de la Municipalité.

7. APPEL D'OFFRES POUR BOIS DE CHAUFFAGE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit se procurer du bois de chauffage pour l'hiver au garage municipal;

ATTENDU QU' un appel d'offres a été posté afin d'obtenir des prix pour le bois de chauffage;

ATTENDU QU' un prix a été fourni par monsieur Antoine Lemieux pour le bois de chauffage 2019-2020;

Résolution 2019-06-103

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

Que le conseil municipal accepte la soumission de monsieur Antoine Lemieux de fournir 20 cordes de bois de chauffage pour l'hiver 2019-2020 au coût de 100 \$ la corde livrée plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE

Le conseil municipal autorise la Directrice générale à réafficher l'offre d'emploi d'un employé de voirie sur le site internet Facebook, dans le journal du Haut-St François et sur le site Emploi-Québec.

9. ÉGOUTS PLUVIAUX

9.1.1 Les services EXP inc.: honoraires professionnels

ATTENDU QU' à la résolution 2018-04-68 la municipalité a accepté l'offre de services professionnels avec une tarification forfaitaire de 12 500 \$ taxes non incluses pour la restructuration du service d'eau pluviale du tronçon intégré no 6 du plan d'intervention des infrastructures municipales du chemin Auckland sur une longueur d'environ 300m;

ATTENDU QU' un premier montant de 3 100\$ a déjà été facturé et payé;

Résolution 2019-06-104

Il est proposé par le conseiller Gaétan Fauteux,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

De faire le paiement de la facture no 491430 au montant de 9 200 \$ taxes non incluses aux Services EXP inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.1.2 Les services EXP inc. : Reconstruction du chemin Auckland

ATTENDU QUE Les Services EXP inc. a réalisé des services professionnels supplémentaires lors de la préparation des plans et devis définitifs pour la restructuration du service d'eau pluviale du tronçon intégré no 6 du plan d'intervention des infrastructures municipales du chemin Auckland sur une longueur d'environ 300m;

ATTENDU QUE la liste des services professionnels supplémentaires a été présentée au conseil municipal;

ATTENDU QUE ces activités n'étaient pas incluses dans l'offre de services professionnels initiale du 9 avril 2018;

ATTENDU QUE le montant s'élève à 3 920 \$ taxes non incluses et l'entreprise propose un partage des frais supplémentaires à 50 % chacun;

Résolution 2019-06-105

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter la proposition du partage des frais supplémentaires de 1 960 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 Adjudication

Remis à une séance ultérieure.

10. CONGRÈS FQM

Cette année le congrès FQM aura lieu du 25 au 28 septembre 2019 à Québec. Monsieur Benoit Roy y participera.

11. SUBVENTION EMPLOI ÉTÉ CANADA : VOIRIE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une subvention d'emploi d'été Canada pour l'embauche d'un étudiant en voirie;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire ne pas donner suite à la demande et d'en faire l'annulation auprès de Service Canada;

Résolution 2019-06-106

Il est proposé par le conseiller Gaétan Fauteux,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De ne pas donner suite à la demande de subvention d'emploi d'été Canada.

D'autoriser la directrice générale à faire les démarches pour annuler la subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. AVOCAT

ATTENDU QU' il y a un changement d'étude légale pour l'entreprise Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.;

ATTENDU QUE la municipalité doit autoriser le transfert des dossiers au cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.;

Résolution 2019-06-107

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty Sylvestre pour l'année 2019, précédemment acceptée par résolution du conseil et d'autoriser, au besoin, toute une substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. CHANGEMENT DE SIGNATAIRES

ATTENDU QUE deux signatures sont requises sur les chèques et que trois personnes doivent être habilitées à le faire;

ATTENDU QUE présentement seulement deux (2) personnes sont autorisées à signer les chèques;

ATTENDU QUE la signature de la directrice générale est obligatoire sur chaque chèque de la Caisse Desjardins;

Résolution 2019-06-108

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

Qu'il soit résolu d'autoriser le Maire Benoit Roy à signer les chèques de la municipalité de Saint-Malo comme troisième signataire en remplacement de Monsieur Jacques Madore, avec le conseiller Robert Fontaine ainsi que la directrice générale madame Édith Rouleau qui doit obligatoirement signer tous les chèques, selon ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. DISCOURS DU MAIRE

ATTENDU QUE monsieur le Maire Benoit Roy a présenté son rapport annuel sur les faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur externe et sur la situation de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE le discours du maire doit être rendu public;

Résolution 2019-06-109

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter de diffuser le rapport de monsieur le Maire Benoit Roy par envoi collectif et que le tout sera mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. ENSEMENCEMENT

ATTENDU QUE l'Association sportive lac Lindsay demande une aide financière pour l'ensemencement de truites dans le lac Lindsay pour la saison 2019;

Résolution 2019-06-110

Il est proposé par le conseiller Gaétan Fauteux,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

De remettre un montant de 1 000 \$ pour l'ensemencement de truites au lac Lindsay pour la saison 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. NOUVEAU SECTEUR RÉSIDENTIEL

16.1 Projet d'acte - servitude Épicerie des Monts

ATTENDU QUE le puits, avec droit d'eau notarié, de L'Épicerie des Monts a été touché par les travaux sur les terrains du nouveau secteur résidentiel;

ATTENDU QUE L'Épicerie des Monts a choisi de faire creuser leur puits avec frais remboursable par la Municipalité;

ATTENDU QU' il y a lieu d'enlever le droit d'eau notarié;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet de la servitude entre L'Épicerie des Monts et la Municipalité de Saint-Malo qui a été remis aux conseillers (ères) dans les délais prescrits;

Résolution 2019-06-111

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter le projet d'acte d'annulation de servitude de droit d'eau remis aux conseillers (ères) dans les délais prescrits.

D'autoriser la directrice générale, Madame Édith Rouleau et le maire Benoît Roy à signer les documents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2 Projet d'acte - servitude Nathalie Brochu

ATTENDU QUE le puits, avec droit d'eau notarié, de madame Nathalie Brochu a été touché par les travaux sur les terrains du nouveau secteur résidentiel;

ATTENDU QUE madame Nathalie Brochu a choisi de faire creuser son puits avec frais remboursable par la Municipalité;

ATTENDU QU' il y a lieu d'enlever le droit d'eau notarié;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet de la servitude entre madame Nathalie Brochu et la Municipalité de Saint-Malo qui a été remis aux conseillers (ères) dans les délais prescrits;

Résolution 2019-06-112

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

D'accepter le projet d'acte d'annulation de servitude de droit d'eau remis aux conseillers (ères) dans les délais prescrits.

D'autoriser la directrice générale, Madame Édith Rouleau et le maire Benoît Roy à signer les documents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2 Adoucisseur d'eau Épicerie des Monts

ATTENDU QUE depuis l'installation du nouveau puits appartenant à l'Épicerie des Monts, l'eau a un mauvais goût;

ATTENDU QUE le fournisseur recommande un adoucisseur d'eau pour régler le problème;

Résolution 2019-06-113

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

Que le conseil municipal accepte de rembourser l'adoucisseur d'eau au coût maximal de 1500 \$ taxes non incluses plus les frais d'installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. PAIEMENT DES COMPTES

17.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 82 940.66 \$ payés depuis le 14 mai 2019;

Résolution 2019-06-114

Il est proposé par le conseiller Gaétan Fauteux,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 82 940.66 \$ payés depuis le 14 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2 Comptes à payer

17.2.1 Remboursement couche lavable

ATTENDU QU' à la résolution 2007-02-34 le conseil autorise le remboursement de couche de coton jusqu'à concurrence de 200 \$;

ATTENDU QUE cette entente fait partie de la politique familiale de la Municipalité;

Résolution 2019-06-115

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter le remboursement des factures 24250 et 24329 au montant total de 134.91 \$ taxes non-incluses à Madame Nadia Marquis pour 9 couches lavables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.2 Kilométrage

ATTENDU QUE les conseillers doivent parfois faire des déplacements dans l'exercice de leurs fonctions ou pour des formations;

ATTENDU QUE des dépenses et des kilométrages sont reliés à ces déplacements;

Résolution 2019-06-116

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer ses frais de déplacements au conseiller Marcel Blouin pour le montant de 53,07 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

Madame Rouleau dépose au conseil le rapport sur les matières résiduelles de la MRC de Coaticook. Il sera accessible sur le site internet de la municipalité.

19. RAPPORTS :

19.1 Maire

Le maire fait un retour sur la fête des citoyens et félicite la conseillère Karine Montminy pour la réussite de cet événement.

19.2 Conseillers

- Le conseiller Marcel Blouin parle des poules urbaines.
- Le conseiller Robert Fontaine, félicite également la conseillère Karine Montminy pour l'organisation de la fête des citoyens.

19.3 Directrice générale

19.3.1 Recyc-Québec

ATTENDU QUE le portail GMR pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019 a été modifié par Recyc-Québec ;

ATTENDU QUE le portail ouvrira prochainement et que le dépôt d'une résolution faisant état des compétences de la municipalité (locale ou régionale) sera requise afin d'accéder au portail ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo avec les municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Canton de Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville ont conclu avec la MRC de Coaticook une entente portant sur la gestion de la collecte sélective sur le territoire de la MRC en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;

ATTENDU QUE cette entente habilite la MRC de Coaticook à retenir les services d'un entrepreneur pour la cueillette et le transport vers le centre de tri des matières recyclables pour le territoire rural de la MRC et faire la gestion ce service;

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook a pleine compétence pour la collecte et le transport (CT) des matières recyclables la municipalité de Saint-Malo ainsi que les municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Canton de Saint-Venant-de-

Paquette, Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville ;

ATTENDU QUE de plus, la municipalité de Saint-Malo ainsi que l'ensemble des municipalités de la MRC (Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Canton de Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville) ont conclu avec la MRC de Coaticook une entente portant sur la gestion de la collecte sélective sur le territoire de la MRC en regard de l'exploitation du centre de tri et de récupération de la région sherbrookoise en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE cette entente habilite la MRC de Coaticook à exploiter, en commun avec d'autres MRC, un centre de tri et de récupération de la région sherbrookoise (connu comme Récup-Estrie);

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook a pleine compétence pour le tri et le conditionnement (TC) des matières recyclables pour la municipalité de Saint-Malo ainsi que l'ensemble des municipalités locales (Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Canton de Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville);

ATTENDU QUE de plus, la municipalité de Saint-Malo ainsi que l'ensemble des municipalités rurales de la MRC (Barnston-Ouest, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Canton de Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville) ont conclu avec la MRC de Coaticook une entente portant sur la cueillette, le transport et la récupération des plastiques agricoles en vertu des mêmes articles de lois ;

ATTENDU QUE cette entente habilite la MRC de Coaticook à retenir les services d'un entrepreneur pour la cueillette, le transport et la récupération des plastiques agricoles utilisés par les agriculteurs pour l'emballage de leur foin et faire la gestion ce service;

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook a pleine compétence pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement (CTTC) des plastiques agricoles pour la municipalité de Saint-Malo ainsi que l'ensemble des municipalités locales de Barnston-Ouest, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Canton de Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville ;

Résolution 2019-06-117

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

De confirmer à Recyc-Québec les compétences de la MRC de Coaticook, telles que décrites dans le préambule de la présente résolution afin que celle-ci puisse continuer d'accéder au nouveau portail GMR de Recyc-Québec pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019 ;

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.3.2 Conseil Sport Loisir de l'Estrie

ATTENDU QUE le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie sollicite la municipalité de Saint-Malo de devenir membre pour l'année 2019 - 2020;

ATTENDU QUE le coût de l'adhésion en vigueur du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 est de 70 \$ pour une municipalité de moins de 1 000 habitants;

Résolution 2019-06-118

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

De renouveler la carte d'adhésion au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie au montant de 70 \$ pour l'année 2019 – 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.2.3 Ordinateur portable

ATTENDU QUE les séances du conseil municipal sont sans papier;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà fait l'achat de 5 ordinateurs portables;

ATTENDU QU' il manque 3 ordinateurs portables pour que la totalité du conseil en possède un;

Résolution 2019-06-119

Il est proposé par le conseiller Gaétan Fauteux,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE la municipalité de Saint-Malo procède à l'achat de trois (3) ordinateurs trouvés sur internet par le conseiller Gaétan Fauteux de marque HP Pavilion x360 14-dh0008ca à 999,00 \$ chacun plus les taxes applicables.

D'autoriser la directrice générale à en faire l'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.2.4 Milieu humide

- ATTENDU QUE** monsieur Jean-Bernard Audet, Inspecteur régional à la MRC de Coaticook a reçu une plainte pour de l'abattage d'arbre près d'un cours d'eau;
- ATTENDU QU'** il est allé sur ledit lot pour constater les faits;
- ATTENDU QUE** le citoyen a effectivement abattu des arbres sans permis et près d'un cours d'eau;
- ATTENDU QU'** il y a lieu de croire que des arbres ont été abattus dans un milieu humide;

Résolution 2019-06-120

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

De demander à la MRC de faire les vérifications nécessaires afin que les règlements en vigueur soient respectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.2.5 Lac

- ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une plainte concernant un citoyen pour des travaux faits dans la bande riveraine;

Résolution 2019-06-121

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

De demander à la MRC de faire les vérifications nécessaires afin que les règlements en vigueur soient respectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20 **VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

21 **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

- Un citoyen demande des informations concernant la récupération du verre.
- Un citoyen demande d'envoyer par envoi collectif la façon d'aller sur le site internet de la Municipalité.
- Un citoyen s'informe de la possibilité de prolonger l'asphalte jusqu'à la tour La Montagnaise

22 **ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

23 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h 09.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière